

Guide introductif du pass Culture pour les **cinémas**



Le pass Culture, c'est quoi ?

Le pass Culture est une application pensée pour les **jeunes de 18 ans**. Elle met à leur disposition **un crédit de 300€ valable 2 ans** qui les encourage à **découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles**. Grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation**, les jeunes peuvent découvrir, choisir et réserver parmi une grande diversité de biens et d'activités culturelles. **En tant que professionnel du milieu du cinéma, vous pouvez mettre en ligne l'ensemble de votre programmation sur le pass Culture !**

Inscription

Rendez-vous sur le site pro.passculture.beta.gouv.fr muni de votre numéro de SIREN, créez un compte et mettez en ligne votre offre en remplissant les informations nécessaires (image, courte description, date, horaire, lieu, prix, stock).

Si vous êtes référencé sur ALLOCINÉ

Vous avez la possibilité d'importer automatiquement l'ensemble de vos séances référencées par votre cinéma sur Allociné.

► Assurez vous que le SIRET de votre cinéma est bien renseigné, puis rendez-vous sur **importation d'offres**.

Paramétrage

- Importation des séances «classiques» à un prix unique que vous choisissez, ainsi que la jauge.
- Quotidiennement, le pass Culture importe ensuite les informations suivantes : l'affiche du film, la langue, la durée, la date et l'heure des séances, la description recomposée à partir du synopsis transmis par Allociné et comportant un lien vers la fiche Allociné du film.
- Vous gardez la possibilité de désactiver certains films ou séances.

Les réservations

A chaque réservation, vous êtes notifié par mail avec les coordonnées de l'utilisateur, et l'utilisateur reçoit un code de contremarque.

Vous pouvez valider ce code depuis l'onglet «guichet» de votre compte pass Culture lors de sa venue pour authentifier la personne.

Les remboursements

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires sur votre compte pass Culture. Si vous avez plusieurs lieux, vous pouvez indiquer un RIB différent pour chaque lieu. 48h après la séance ou l'événement, les réservations sont validées automatiquement.

Nous procédons alors à une mise en paiement tous les 15 jours pour rembourser, sans commission, le prix des places réservées (dans une limite de 20 000€ par an et par acteur culturel, au-delà, application d'un barème spécifique).

Le pass Culture, c'est aussi...

- Un déploiement généralisé sur l'ensemble du territoire français au printemps 2021
- Une annulation possible par l'utilisateur jusqu'à 48h après la réservation (et moins de 48h avant l'événement si réservation de dernière minute)
- La possibilité de scanner les billets des utilisateurs grâce à un **QR code**.



Pour plus d'informations, les tutoriels et les outils de communication, rendez-vous sur pass.culture.fr